

A LA RECHERCHE DES INTÉRÊTS NOTIONNELS

Gianni Infanti

L'introduction des intérêts notionnels dans le paysage fiscal belge s'est faite depuis l'année 2006 (exercice d'imposition 2007). Alors que différents montants ont été avancés quant à son coût, il nous semblait opportun d'essayer de faire la clarté non seulement sur l'impact de ce mécanisme sur les finances publiques mais aussi d'estimer les retombées en terme d'investissements qu'il était sensé générer sur l'économie belge.

Pour rappel, en instaurant la déduction des intérêts notionnels, le Gouvernement voulait :

- Promouvoir le capital à risque en supprimant la « grave discrimination » dont il faisait l'objet. En effet, seuls les capitaux empruntés étaient alors déductibles fiscalement.
- Créer de nouveaux emplois.
- Rendre notre pays plus attrayant pour les investisseurs.
- Augmenter les investissements des entreprises.

L'objectif de cette note consiste à visualiser les effets de l'introduction des intérêts notionnels à travers le respect (ou non) des objectifs du Gouvernement ainsi qu'au regard de préoccupations syndicales. Pour ce faire, nous travaillerons au départ de deux échantillons représentatifs et cohérents des entreprises belges.

Le premier échantillon se compose de l'ensemble des entreprises industrielles et commerciales qui ont déposé leurs comptes annuels à la Banque Nationale entre 2003 et 2006 à l'exception des banques, des assurances, des intermédiaires financiers, des Centres de coordination et des entreprises ayant réalisé une perte au cours de l'un de ses exercices. Par ailleurs, nous avons constitué notre échantillon en fonction de la taille des entreprises (entre 5 et 50 et plus de 50 personnes) et ce, de manière à constater l'observation des tendances divergentes au niveau des comptes annuels. Concernant le critère dépôt de bilan entre 2003 et 2006, il se justifie par le fait que nous voulions constituer un échantillon d'entreprises constant sur toute la période étudiée. Le retrait des banques, assurances et Centres de coordination se justifie par le régime particulier dont bénéficient ces dernières. Enfin, le critère de bénéfice sur la période s'imposait car en 2006 seules les entreprises ayant réalisé des bénéfices pouvaient profiter de la mesure tandis que ce critère sur les trois années précédentes nous permettait d'observer l'évolution de l'imposition.

Enfin, il convient de souligner que plusieurs entreprises ont été enlevées de notre échantillon car elles biaiseraient les données de manière conséquente. Il s'agit entre-autres de Exxon, Frère-Bourgeois, Suez-Tractebel,... Un exemple éclairant démontrera ce phénomène au cours de notre démonstration.

Dans la mesure où il n'existe pas une rubrique spécifique au niveau des comptes annuels, nous considérons que, suite aux différents critères de sélection évoqués, toutes les entreprises de notre échantillon ont profité du cadeau fiscal que représentent les intérêts notionnels.

Notre premier échantillon se compose de 15.281 entreprises réparties comme suit :

1. entreprises employant entre 5 et 50 personnes : 13.508

- a. Flandre : 9.060
- b. Wallonie : 3.196
- c. Bruxelles : 1. 352

2. entreprises de plus de 50 personnes : 1.773

- a. Flandre : 1.159
- b. Wallonie : 352
- c. Bruxelles : 262

Le second échantillon se compose des banques, assurances, des intermédiaires financiers et Centres de coordination répondant aux mêmes critères que le premier.

Celui-ci se compose de 674 entreprises réparties comme suit :

- a. Centres de coordination : 254

Les données

Les données utilisées dans cette note proviennent des comptes annuels déposés à la Banque Nationale. Nous nous sommes surtout attachés aux variations des quatre dernières années et plus particulièrement l'année 2006 (date d'entrée en vigueur de la mesure) par rapport à 2005. Dans la mesure où la plupart des assemblées générales validant les comptes annuels de 2007 se sont déroulées en juin 2008, il nous était impossible de disposer de ces données et par là même des statistiques relevant de cette année. Dès que les informations relatives aux comptes annuels 2007 seront complètes, l'analyse sur cet exercice comptable sera ajoutée.

Enfin, toutes les données présentes dans les tableaux sont en K€.

Les intérêts notionnels : définition

Les intérêts notionnels sont des intérêts fictifs, déductibles fiscalement, calculés sur les fonds propres corrigés de l'entreprise. Pour l'exercice 2007, le Gouvernement avait fixé à 3,422 le pourcentage des intérêts notionnels (0,5 points de plus était accordé au PME).

Par fonds propres corrigés, on entend les fonds propres présents au passif du bilan (sauf certaines plus-values de réévaluation et les subsides en capital) diminués de différents éléments de l'actif :

- Les participations financières (actions propres, des immobilisations financières,...).
- Les sociétés-villas ou entreprises patrimoniales
- Les placements non productifs de certains types de revenus de la société ou d'actifs dont les frais sont jugés déraisonnables.

Il faut être conscient que le dispositif mis en œuvre conduit à limiter très fortement voire à supprimer complètement l'impôt. Voyons cela au départ de trois exemples simplifiés.

Exemple 1

Une société qui a des fonds propres corrigés pour 100 millions d'euros pourra donc déduire de sa base imposable :

$$100 \text{ millions} \times 3,422 \% = 3,422 \text{ millions d'euros.}$$

Imaginons que cette entreprise réalise un bénéfice de 5 millions d'euros, elle ne sera pas imposée sur 5 millions mais sur :

$$5 \text{ millions} - 3,422 \text{ millions} = 1,578.000 \text{ million d'euros.}$$

Le taux des intérêts notionnels fixé par le Gouvernement correspond au taux de référence des OLO (obligations linéaires) à 10 ans. A titre d'information, il atteignait 4,307% pour l'exercice 2007.

Exemple 2

Considérons à présent une autre société qui a pour 200 millions d'euros de fonds propres corrigés et qui réalise un bénéfice de 5 millions. Elle pourra donc déduire de sa base imposable :

$$200 \text{ millions} \times 3,422 \% = 6,844 \text{ millions.}$$

Comment déduire 6,844 millions de sa base imposable si cette dernière ne s'élève qu'à 5 millions ?

Il convient donc de signaler qu'en cas de bénéfice insuffisant, la déduction des intérêts notionnels peut-être reportée pendant 7 ans et qu'elle n'est soumise à aucune condition d'investissement et d'emploi.

Si cette entreprise réalise également un bénéfice de 5 millions, elle déduit 5 millions cette année (donc pas d'impôt) et elle pourra déduire le solde dans les 7 années qui suivent.

Exemple 3

A partir de l'exemple 1, si l'entreprise décide de reporter son bénéfice, elle augmentera ses fonds propres de 4,464 millions (bénéfice imposable-impôt).

L'année suivante, cette entreprise calculera ses intérêts notionnels sur une base de 104,464 millions d'euros et le taux sera à présent de 4,307% (décision Gouvernementale déjà prise pour l'exercice d'imposition 2008) soit une réduction de sa base imposable de 4,499 millions.

Année	Capital	Déduction	Bénéfice	Bénéfice déduction	Impôt dû	Bénéfice après impôt
1	100.000.000	3.422.000	5.000.000	1.578.000	536.362	4.463.638
2	104.463.638	4.499.249	5.000.000	500.751	170.205	4.829.795
3	109.293.432	4.707.268	5.000.000	292.732	99.500	4.900.500
4	114.193.933	4.918.333	5.000.000	81.667	27.759	4.972.241
5	119.166.174	5.132.487	5.000.000	-132.487	0	5.000.000

Comme nous le voyons, après 5 ans, cette société ne paiera plus d'impôt. On peut donc observer que par le mécanisme des intérêts notionnels, une entreprise réalisant des bénéfices et décidant de les reporter dans ses fonds propres peut finir par ne plus payer d'impôt. C'est un peu **l'effet boule de neige... !**

« Il n'est dès lors pas exclu que les recettes publiques provenant de l'impôt des sociétés en pâtissent largement à l'avenir »¹

Malheureusement, toute diminution des recettes publiques influence négativement la qualité des services publics. Le service public ne peut dès lors pas mener à bien son double rôle essentiel de régulation et de redistribution.

L'estimation du coût de cette mesure

La BNB avait estimé, il y a peu, que le coût net des IN était compris dans une fourchette de 140 à 430 millions d'euros.

La dernière étude sérieuse sur ce sujet parle quant à elle d'un coût net estimé aux alentours de 720 millions d'euros.

Il ne faut pas perdre de vue qu'à l'origine, l'introduction des intérêts notionnels devait être budgétairement neutre, pour un coût brut de 560 millions d'euros. L'impact financier engendré par la suppression d'emplois découlant de l'exode des Centres de coordination vers des zones fiscalement plus avantageuses devant être compensé par le coût de l'introduction des intérêts notionnels.

Observations

A la lecture des comptes annuels, les objectifs du Gouvernement sont-ils rencontrés ?
Observe-t-on des différences régionales ?

Les résultats de notre recherche seront présentés afin de répondre à plusieurs questions a savoir :

1. Peut-on considérer que les intérêts notionnels ont réellement diminué le taux implicite de l'impôt des sociétés ? Si oui, y a-t-il des particularités régionales ?
2. L'introduction des intérêts notionnels a-t-elle engendré l'augmentation des fonds propres des sociétés ? Si oui, cela s'est-il fait au profit de l'investissement ?
3. Observe-t-on une augmentation de l'emploi suite à l'introduction de cette nouvelle mesure fiscale ?
4. L'introduction des intérêts notionnels favorise-t-elle plus une région qu'une autre ?

¹ Impact Macroéconomique et budgétaire de la déduction fiscale pour capital à risque. B.N.B juillet 2008

Le taux normal nominal

La mesure la plus connue est le taux nominal de l'impôt des sociétés. Ce dernier est généralement utilisé dans le cadre des comparaisons internationales.

Le taux nominal de l'impôt des sociétés en Belgique est de 33,99%.

Néanmoins, ce taux ne reflète pas la pression fiscale réelle exercée sur les sociétés. En effet, les différents abattements fiscaux, les méthodes d'amortissements et autres régimes préférentiels viennent réduire la base imposable influençant ainsi la pression fiscale effective.

Si l'on veut comparer les pressions fiscales sur différentes années, il convient donc d'utiliser un taux qui s'approche de la réalité, c'est la raison pour laquelle nous utiliserons le taux implicite de l'impôt des sociétés.

Le taux implicite de l'impôt des sociétés

On appelle généralement taux implicite, les mesures qui reposent sur des statistiques.

Nous partons donc sur des statistiques, étant donné que pour mesurer au mieux la pression fiscale, il nous aurait fallu établir le rapport entre l'impôt et la base imposable.

Or, pour déterminer la base imposable, il nous fallait disposer des informations concernant les sources de disparité entre le bénéfice avant impôt et le bénéfice taxable d'où sont déduits les intérêts notionnels, R.D.T. et autres plus values. Ne disposant pas de ces informations, nous nous sommes attachés à calculer le taux implicite de l'impôt des sociétés suivant deux méthodes :

1. Le rapport entre l'impôt et le bénéfice courant avant impôt.
2. Une méthode consistant en une estimation de la base imposable.

Méthode 1

Les résultats sur nos deux échantillons sont les suivants :

Entreprises employant plus de 50 personnes :

	2006	2005	2004	2003
Bénéfice courant avant impôts	12.118.505	11.467.720	10.535.358	8.951.908
Impôts sur le résultat	2.853.186	2.808.562	2.665.213	2.221.989
Impôts / Bénéfice	23,54%	24,49%	25,30%	24,82%

Entreprises employant entre 5 et 50 personnes

	2006	2005	2004	2003
Bénéfice courant avant impôts	5.839.059	5.204.399	4.686.782	3.844.854
Impôts sur le résultat	1.476.428	1.363.982	1.239.209	1.055.284
Impôts / Bénéfices	25,29%	26,21%	26,44%	27,45%

Services financiers :

	2006	2005	2004	2003
Bénéfice courant avant impôts	4.391.820	3.682.143	2.336.447	1.779.195
Impôts sur le résultat	375.112	361.867	291.514	242.575
Impôts / Bénéfice	8,54%	9,83%	12,48%	13,63%

On observe dans les deux échantillons une baisse du taux « implicite » de l'impôt des sociétés assez marquée sur l'année 2006 (date d'entrée en vigueur des intérêts notionnels).

Il convient de signaler que ces taux ne reflètent pas au mieux la réalité mais ils nous permettent néanmoins d'observer la tendance à la baisse en 2006 du rapport entre l'impôt et le bénéfice courant avant impôts.

Méthode 2

Cette seconde méthode se veut plus proche de la réalité car elle estime la base imposable en fonction des revenus définitivement taxés.

Cette méthode, également utilisée par la B.N.B, correspond au rapport (N/D) définit ci-après :

Numérateur (N) 67 / 77²
Dénominateur (D) 9903 – ((280 + 282 + 284) / 28) × 750)

Avec : 67/77 : impôts sur le résultat
 9903 : bénéfices de l'exercice avant impôts
 280&282 : les participations (entreprises liées ou avec un lien de participation)
 284 : actions et parts
 28 : les immobilisations financières
 750 : produits des immobilisations financières.

² Codification des éléments du bilan et du compte de résultat

Voici les résultats obtenus en utilisant cette méthode :

	2006	2005	2004	2003
Entreprises 5-50	25,85%	27,89%	28,95%	28,86%
Entreprises + 50	24,68%	27,37%	27,71%	28,33%
Sous-Total	25,19%	27,64%	28,15%	28,45%
Centres de coordination	2,24%	1,02%	1,18%	1,48%
Services financiers	23,95	31,96%	32,66%	32,18%
Total	18,30 %	19,96 %	20,83 %	20,62 %

Comme lors de notre première approche, nous constatons bien la diminution du taux implicite de l'impôt des sociétés entre 2005 et 2006.

Au vu de ces résultats, il faut relativiser la forte pression fiscale dont se plaignent les sociétés. En effet, si notre taux nominal est de 33,99%, nous constatons qu'en réalité, il est bien plus faible et se situe autour des 25% pour le premier échantillon. Néanmoins, il convient de signaler que si l'on globalise l'ensemble des sociétés présentes sur le territoire belge (y compris les banques, Centres de coordination, ...), ce taux implicite atteindrait les 18%³.

L'introduction des intérêts notionnels a donc bien diminué le taux implicite de l'impôt des sociétés.

Il convient de rappeler que nous avons retiré certaines entreprises dont le résultat, trop important, biaisait notre échantillon. Si nous n'avions pas procédé de cette manière, nous aurions obtenu les résultats suivants :

	2006	2005	2004	2003
Entreprises 5-50	20,07%	23,83%	25,44%	25,61%
Entreprises + 50	23,81%	23,95%	27,79%	25,17%
Sous-Total	22,59%	24,01%	27,12%	25,29%
Centres de coordination	1,92%	2,40%	3,10%	3,28%
Services financiers	20,82%	23,61%	22,97%	27,57%
Total	14,84 %	18,59 %	21,59 %	19,94 %

Lors de cette étude, une entreprise attira particulièrement notre attention de par l'ampleur de ses profits en comparaison avec la « pression » fiscale dont elle faisait l'objet. Il s'agit de Suez-Tractebel.

Avant toute chose, il convient de souligner que Suez-Tractebel est une filiale à 99,97% d'Electrabel.

³ Notre échantillon est donc bien représentatif étant donné que l'étude de la B.N.B datant de décembre 2007 avançait quant à elle un taux d'imposition globalisé de 16% en 2006.

Voici les résultats de cette société :

	2006	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires	183.286	156.231	167.051	103.941
Bénéfice d'exploitation	-76.507	-60.075	-114.772	-66.015
Produits financiers	1.755.329	1.677.836	1.248.924	648.565
Bénéfice courant avant impôts	1.262.897	1.371.737	908.411	324.267
Produits exceptionnels	5.315.907	181.116	591.953	84.295
Charges exceptionnelles	104.859	683.260	87.655	38.610
Bénéfice de l'exercice avant impôts	6.473.945	869.593	1.412.709	369.952
Impôts sur le résultat	756	-880	68	2.031
Bénéfice de l'exercice après impôts	6.473.189	870.473	1.412.641	367.921
Bénéfice de l'exercice à affecter	6.473.189	870.473	1.412.641	367.921
Taux implicite	0,015 %	0,167 %	0,012 %	nd

Voici un bel exemple de société qui a été enlevée de notre échantillon, car la « pression » fiscale dont bénéficie cette dernière biaisait totalement nos valeurs.

Alors que l'entreprise a réalisé 6,473 milliards d'euros de bénéfices, l'impôt quant à lui n'est que 0,000756 milliard d'euros.

Au vu de ces résultats, il est difficile d'admettre qu'Electrabel ne soit pas disposée à contribuer au financement de mesures sociales liées à l'augmentation du coût de l'énergie.

Les fonds propres

Comme montré précédemment, plus les fonds propres seront importants, plus la déduction pour capital à risque sera importante. L'introduction des intérêts notionnels voulait ainsi encourager l'augmentation des fonds propres des entreprises.

Lors d'un premier échantillon, nous avons comparé, entre 2005 et 2006, les bilans d'entreprises ayant réalisé un bénéfice en 2006 et ce, sans enlever les banques et Centres de coordination. Les résultats étaient assez impressionnants car dans les trois régions, **les fonds propres avaient augmenté en moyenne de 30 %.**

Suite à l'adoption de notre nouvel échantillon tel qu'expliqué dans l'introduction, les résultats furent différents et riches d'enseignement.

Entreprises de plus de 50 personnes

	Variation		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
CAPITAUX PROPRES	19,81 %	15,23 %	7,27 %
Capital	12,22%	12,83%	-0,67%
Capital souscrit	11,98%	12,63%	-0,62%
Capital non appelé	-3,03%	1,31%	2,15%
Plus-values de réévaluation	16,37%	29,69%	3,36%
Réserves	18,92 %	19,43 %	8,71 %
Réserve légale	17,91%	5,32%	9,06%
Réserves indisponibles	4,41%	1,48%	-9,13%
Pour actions propres	34,94%	-73,27%	11,81%
Autres	2,23%	26,73%	-14,54%
Réserves immunisées	2,48%	2,78%	3,64%
Réserves disponibles	22,69%	26,16%	12,58%
Bénéfice reporté	19,57 %	16,91 %	24,53 %

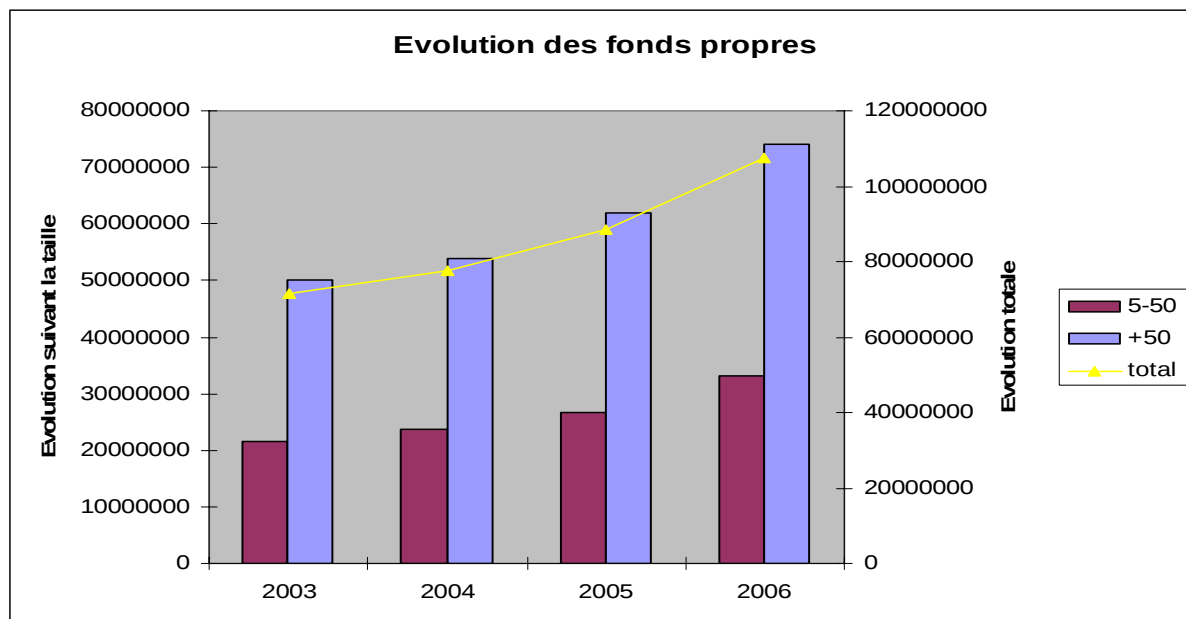
On constate une évolution importante, sur ces deux dernières années, des fonds propres des entreprises et notamment au niveau du capital. L'évolution des fonds propres est d'autant plus marquée sur l'année 2006.

Entreprises entre 5 et 50 personnes

	Variation		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
CAPITAUX PROPRES	24,88 %	11,96 %	9,85 %
Capital	20,46%	2,83%	1,51%
Capital souscrit	19,97%	2,67%	1,66%
Capital non appelé	-9,25%	-6,05%	10,96%
Plus-values de réévaluation	-0,67%	-0,99%	-0,97%
Réserves	15,64 %	12,48 %	11,02 %
Réserve légale	5,12%	4,57%	9,57%
Réserves indisponibles	34,07%	6,66%	9,09%
Pour actions propres	-25,11%	116,96%	33,18%
Autres	36,70%	4,30%	8,67%
Réserves immunisées	15,16%	19,05%	20,23%
Réserves disponibles	14,55%	12,87%	10,50%
Bénéfice reporté	24,50 %	30,70 %	28,05 %

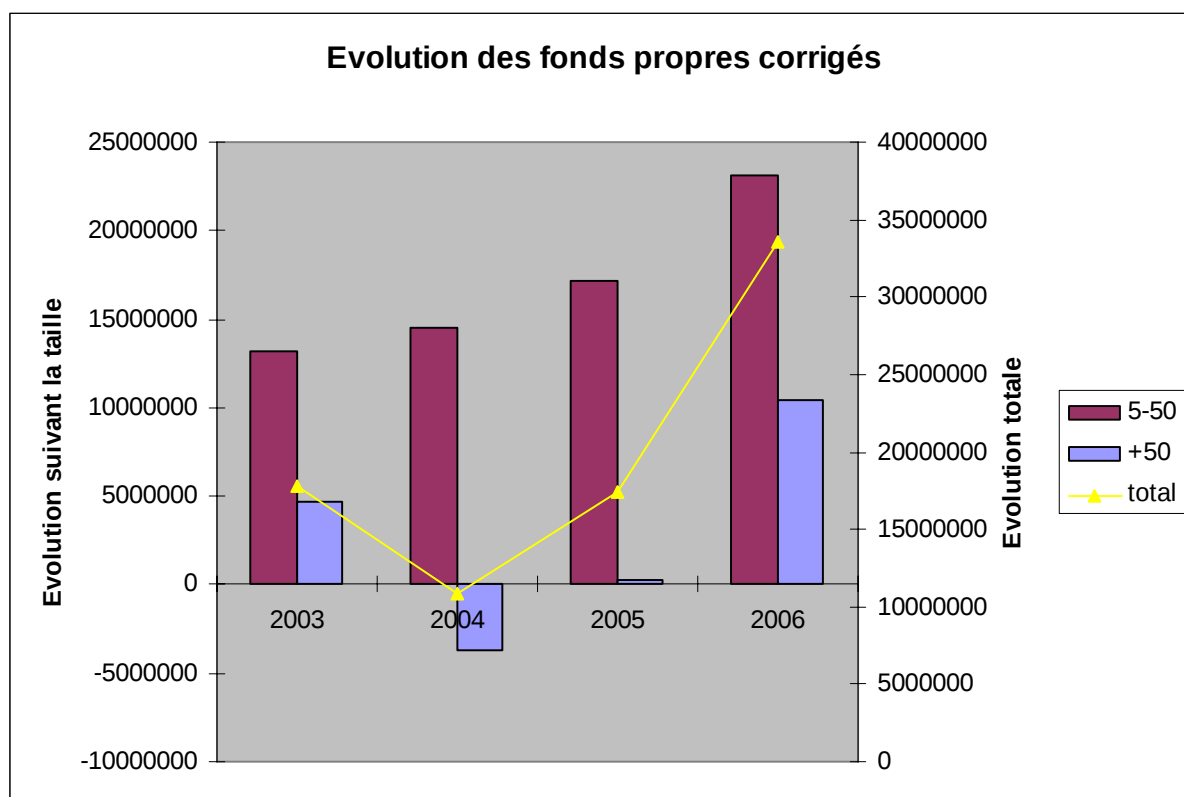
Tout comme les entreprises de plus de 50 personnes, les plus petites entreprises ont largement amélioré leurs fonds propres. Ces dernières l'ont fait en améliorant non seulement leur capital souscrit mais également en conservant un bénéfice reporté important. Une des causes de l'augmentation de ce dernier trouvant son origine par la forte diminution des dividendes distribués.

Si nous reprenons l'ensemble de ces données sur un graphique, nous obtenons :



On observe bien entre 2005 et 2006 un trend plus fortement marqué que lors des années précédentes.

Néanmoins, comme nous l'avons rappelé, le calcul des intérêts notionnels porte sur les fonds propres corrigés de l'entreprise. Voyons l'évolution de ces derniers à travers un graphique.



On peut clairement observer sur le graphique que l'évolution des fonds corrigés a augmenté de manière plus flagrante encore que les fonds propres. La conjugaison de l'augmentation des fonds propres des entreprises d'une part et d'autre part de la diminution des immobilisations financières et des actions et parts.

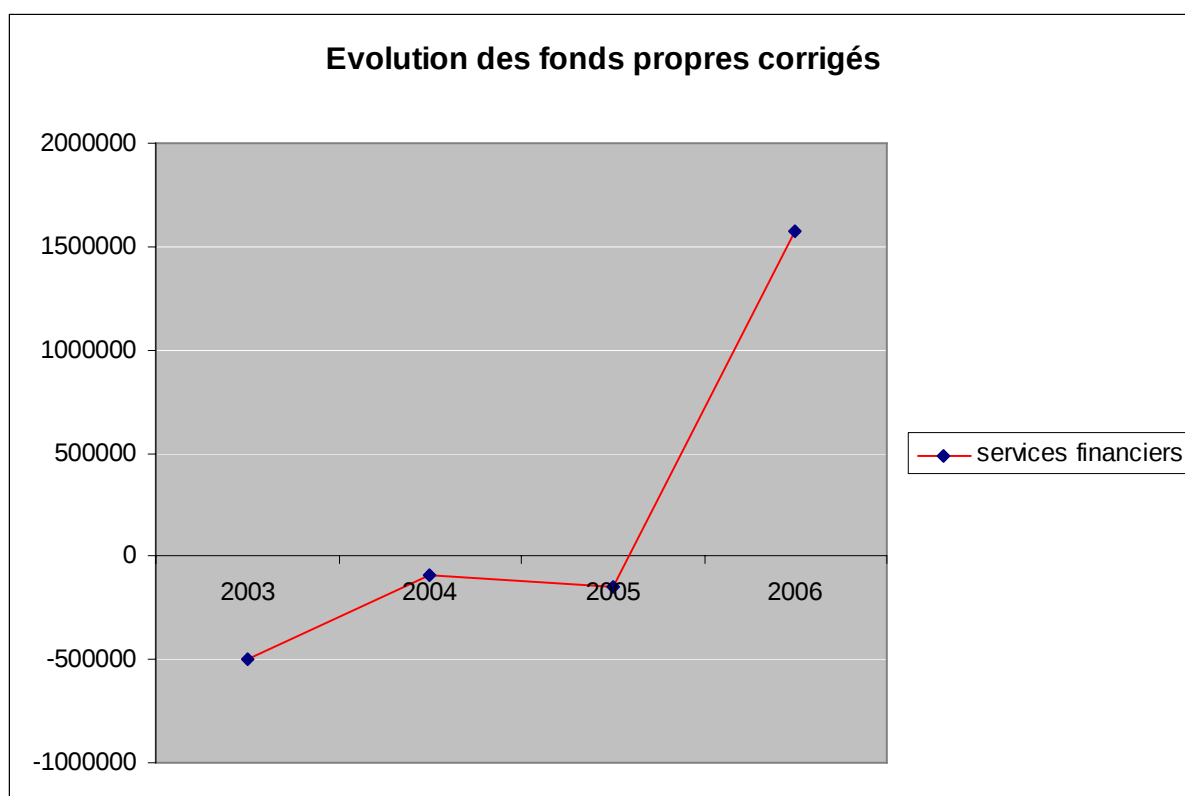
Ces résultats nous montrent donc que, depuis son entrée en vigueur, la mesure des intérêts notionnels a eu une incidence structurelle sur le comportement financier des entreprises et plus particulièrement sur les entreprises qui emploient entre 5 et 50 personnes.

Procédons de la même manière avec notre deuxième échantillon et plus particulièrement sur les services financiers.

	Variation		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
CAPITAUX PROPRES	4,38 %	8,77 %	2,50 %
Capital	3,54%	3,15%	0,24%
Capital souscrit	3,54%	3,14%	0,24%
Capital non appelé	-1,86%	-12,41%	0,00%
Plus-values de réévaluation	-0,79%	-3,00%	-2,66%
Réserves	32,94 %	-40,03 %	5,35 %
Réserve légale	14,60%	33,60%	20,84%
Réserves indisponibles	282,03%	-6,83%	-5,26%
Pour actions propres	382,20%	-20,72%	-17,83%
Autres	14,34%	75,18%	882,30%
Réserves immunisées	1,52%	1,48%	0,42%
Réserves disponibles	-14,00%	-59,82%	5,45%
Bénéfice reporté	0,80 %	53,07 %	20,54 %

A la lecture des capitaux propres il est difficile de dire que l'introduction des intérêts notionnels a réellement modifié le comportement financier de ces entreprises.

Mais, lorsque l'on s'attache aux capitaux propres, la réalité est toute autre...



Alors que sur les dernières années leurs fonds propres corrigés étaient négatifs, les entreprises du secteur financier affichent, en 2006, un solde largement positif. Cela nous démontre bien que les banques ont modifié leurs structures bilantaires afin de pouvoir profiter de la mesure. Il faut également rappeler que ces dernières ne pouvaient créer un centre de coordination, comme les entreprises industrielles et commerciales le pouvaient, alors que, pour cette nouvelle mesure, elles y participent pleinement.

Si l'on se réfère aux ratios de solvabilité des entreprises, nos observations sont également vérifiées.

Entreprises de plus de 50 personnes

	2006	2005	2004	2003
Degré d'endettement (%)	59,13	63,12	65,06	63,39
Degré d'indépendance financière (%)	40,87	36,88	34,94	36,61
Degré d'autofinancement (%)	20,47	18,56	17,15	16,61

Entreprises entre 5 et 50 personnes

	2006	2005	2004	2003
Degré d'endettement (%)	58,47	61,99	63,18	63,91
Degré d'indépendance financière (%)	41,53	38,01	36,82	36,09
Degré d'autofinancement (%)	24,9	24,03	22,16	20,68

Le degré d'endettement diminue dans les deux cas au profit d'une indépendance financière et d'un degré d'autofinancement accru.

L'introduction des intérêts notionnels a donc bien entraîné un changement structurel dans le comportement financier des entreprises. Ces dernières ont adapté leurs structures financières afin d'optimiser au mieux l'avantage fiscal.

Les investissements

Maintenant que nous savons que l'introduction des intérêts notionnels a modifié le comportement financier des entreprises, nous allons observer si l'augmentation des fonds propres des entreprises a généré de l'investissement. Nous n'allons travailler que sur le premier échantillon.

Entreprises de plus de 50 personnes

	Variation		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
ACTIFS IMMOBILISES	4,07 %	6,51 %	18,46 %
Immobilisations incorporelles	-9,74%	31,70%	16,91%
Immobilisations corporelles	3,49%	3,58%	3,66%
Immobilisations financières	5,70%	5,99%	27,80%

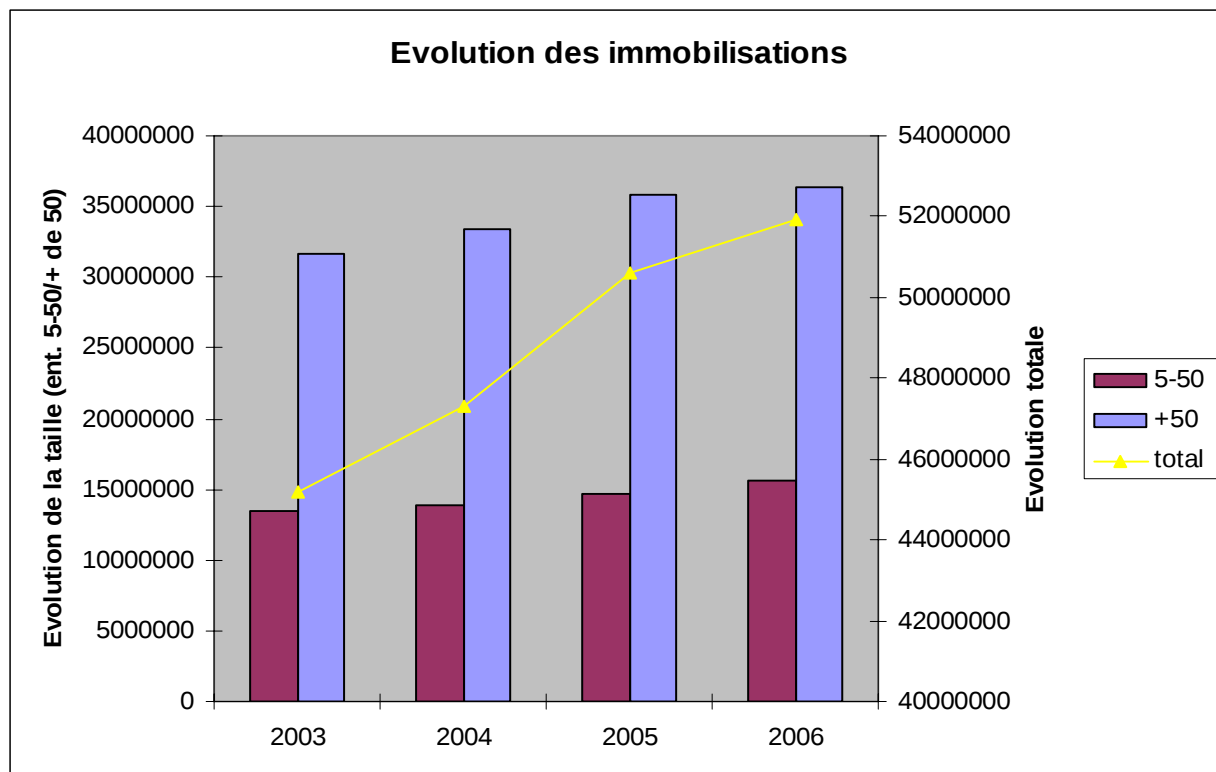
Entreprises entre 5 et 50 personnes

	Variation		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
ACTIFS IMMOBILISES	15,95 %	4,81 %	4,38 %
Immobilisations incorporelles	4,47%	-4,44%	-0,59%
Immobilisations corporelles	6,12%	6,41%	3,54%
Immobilisations financières	29,93%	3,59%	6,02%

En observant ces données, on peut constater que l'évolution des actifs immobilisés pour les entreprises de plus de 50 personnes a été en 2006 plus faible par rapport aux années précédentes. A l'inverse, les entreprises entre 5 et 50 personnes ont vu leurs actifs immobilisés considérablement augmentés en 2006 et ce, principalement sur les immobilisations financières.

Pour rappel, nous nous intéressons aux investissements car selon l'hypothèse du Gouvernement, l'augmentation des fonds propres va générer de l'investissement qui à son tour devrait créer de l'emploi. Or, les investissements qui promettent d'être les plus prometteurs en termes de création d'emplois sont les immobilisations corporelles et incorporelles.

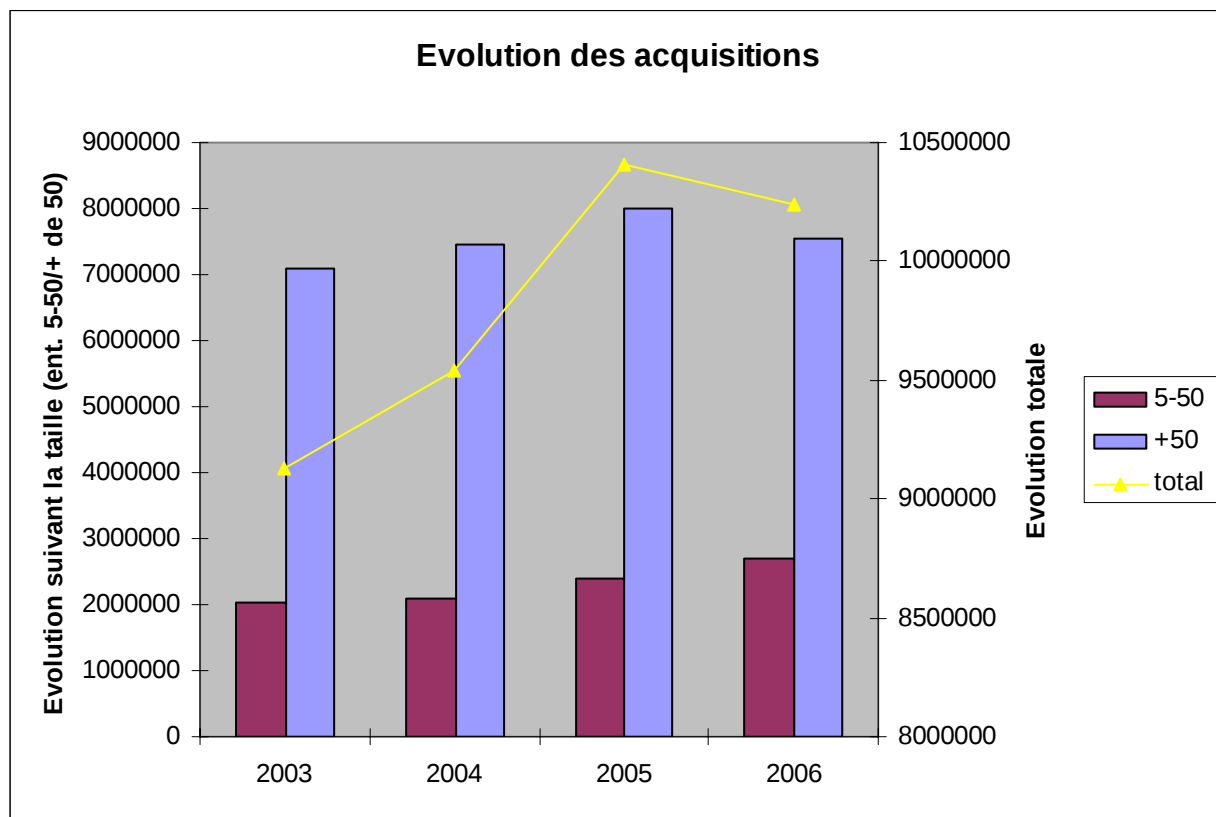
Le graphique suivant reprend la somme des immobilisations corporelles et incorporelles sur les quatre dernières années.



Nous observons bien une évolution des immobilisations mais l'évolution en 2006 est moins importante par rapport aux autres années. Mais peut-on dire qu'il y a eu réellement plus d'investissements en 2006 par rapport aux autres années ?

En effet, le montant plus élevé des investissements cache, peut-être, une réalité toute autre à savoir, qu'il y aurait eu moins d'amortissements et réductions de valeur en 2006. Concentrons-nous dès lors sur les acquisitions.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des acquisitions corporelles et incorporelles sur les quatre dernières années.



Nous pouvons observer sur ce graphique que les acquisitions ont été moins importantes en 2006 qu'elles ne l'ont été en 2005. Cette situation est relativement paradoxale étant donné que la croissance du P.I.B. était plus forte en 2006 qu'en 2005.

Au vu de ces résultats, il s'avère que l'introduction des intérêts notionnels a certes modifié le comportement financier des entreprises mais sans pour autant modifier leur comportement en termes d'investissements, que du contraire, nous observons une baisse des acquisitions en 2006 par rapport à 2005.

L'emploi lié aux résultats de l'entreprise

Nous allons nous intéresser, à présent, à l'évolution de l'emploi dans notre échantillon en nous posant cette question : « le fait pour une entreprise d'enregistrer un résultat bénéficiaire est-il synonyme de création d'emplois ? ».

Nous allons donc, dans un premier temps analyser les comptes de résultats de notre premier échantillon.

Entreprises de plus de 50 personnes

	Variation		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
Chiffre d'affaires	4,92%	7,48%	8,81%
Rémun., charges sociales	5,07%	2,99%	5,18%
Amortis sur immobilisés	7,04%	4,14%	-2,78%
Bénéf d'exploitation	6,34 %	1,45 %	16,86 %
Produits financiers	4,43%	30,65%	-22,68%
Charges financières	6,19%	6,69%	-3,96%
Bénéf courant avt impôts	5,67 %	8,85 %	6,94 %
Produits exceptionnels	40,56%	57,80%	15,71%
Charges exceptionnelles	25,14%	41,74%	-11,01%
Bénéf de l'ex avt impôts	10,09 %	12,58 %	9,85 %
Impôts sur le résultat	1,59%	5,38%	19,95%
Bénéf de l'ex après impôts	12,49 %	14,91 %	6,88 %

Entreprises entre 5 et 50 personnes

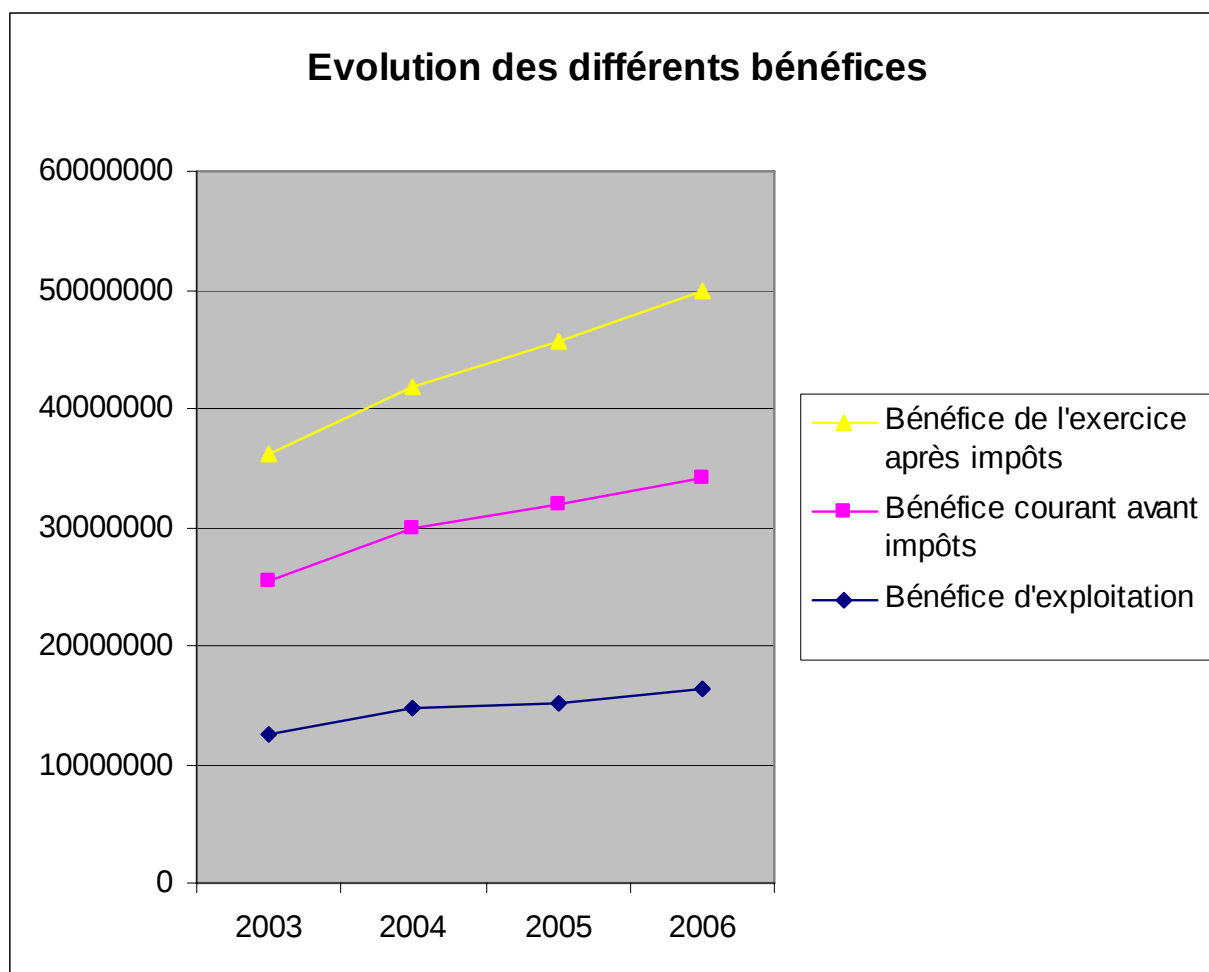
	Variation		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
Chiffre d'affaires	7,28%	6,04%	8,69%
Rémun., charges sociales	6,31%	5,31%	6,21%
Amortis sur immobilisés	5,35%	5,76%	1,89%
Bénéf d'exploitation	9,04 %	6,27 %	19,12 %
Produits financiers	-0,65%	11,77%	4,11%
Charges financières	-14,26%	-0,80%	-3,86%
Bénéf courant avt impôts	12,19 %	11,04 %	21,90 %
Produits exceptionnels	44,74%	-14,04%	35,43%
Charges exceptionnelles	45,06%	-63,64%	73,24%
Bénéf de l'ex avt impôts	13,94 %	17,94 %	18,66 %
Impôts sur le résultat	8,24%	10,07%	17,43%
Bénéf de l'ex après impôts	16,48 %	21,22 %	18,74 %

Concernant les entreprises de plus de 50 personnes, le bénéfice d'exploitation a progressé en 2006, signe que les entreprises ont réalisé des résultats positifs dans l'exercice normal de leurs activités. Néanmoins, la progression du bénéfice de l'exercice avant impôts est moins importante que celle enregistrée entre 2004 et 2005.

Cela vient plus que probablement de l'effet notamment de produits financiers et exceptionnels importants en 2005. Néanmoins, même si cette progression du résultat est en baisse en 2006, il ne doit pas nous faire perdre de vue que l'année fut néanmoins très profitable pour les entreprises.

Concernant les entreprises entre 5 et 50 personnes, l'année 2006 fut également très positive. L'évolution positive des différents bénéfices nous démontre ainsi la croissance permanente des entreprises de notre échantillon.

Un graphique reprenant l'ensemble des bénéfices est des plus éclairant à ce sujet.



Nous venons de voir que l'année 2006 fut très positive pour les sociétés présentes dans notre échantillon. Alors quid de l'évolution de l'emploi ?

		2006	2005	2004	2003
5-50	Evolution	5,94 %	2,83%	2,87%	202.862
	Effectif moyen	227.344	214.603	208.690	
+ 50	Evolution	-0,72 %	2,66%	1,08%	498.550
	Effectif moyen	513.635	517.336	503.926	
Serv Fin.	Evolution	7,83 %	4,85%	5,96%	13.649
	Effectif moyen	16.351	15.164	14.462	
Cen. Coord	Evolution	0,35 %	2,16%	2,19%	8.217
	Effectif moyen	8.608	8.578	8.397	
Total	Evolution	1,36 %	2,75 %	1,69 %	723.278
	Effectif moyen	765.938	755.681	735.475	

Pour les entreprises entre 5 et 50 travailleurs, nous constatons que l'effectif moyen est en progression, mais par contre, il n'en est pas de même pour les entreprises de plus de 50 personnes où nous constatons même une diminution.

Concernant les Centres de coordination, nous observons une légère hausse par rapport aux années précédentes. Cette dernière est d'autant plus marquée dans le secteur financier.

Il ne faut pas manquer de constater que dans les entreprises de plus de 50 personnes dont l'évolution des bénéfices est largement positive sur les quatre dernières années ont vu leur effectif moyen diminué.

Bien entendu bon nombre de facteurs interviennent dans l'évolution de l'emploi et il est difficile de dire qu'elle est l'impact d'une mesure par rapport à une autre.

Néanmoins, si l'on tient compte de l'ensemble des deux échantillons, nous arrivons à une évolution positive de l'emploi de l'ordre de 1,36% **soit la moins marquée sur les quatre dernières années.**

L'introduction des intérêts notionnels a donc eu, semble-t-il, une conséquence positive sur l'emploi dans les petites et moyennes entreprises, dans les Centres de coordination et dans l'intermédiation financière. Néanmoins, il semblerait qu'elle ait eu un effet « négatif » sur l'emploi des entreprises de plus de 50 personnes alors que ces dernières représentent 67% de l'emploi dans notre échantillon.

Même si nous savons que l'instauration de la déduction fiscale pour capital à risques ne pouvait pas produire immédiatement tous les effets escomptés (renforcement des fonds propres,...), il apert déjà que cette mesure n'a pas contribué à l'augmentation à l'emploi pour les entreprises présentes dans notre échantillon.

Qu'en est-il si l'on observe différents éléments région par région?

Le taux implicite de l'impôt des sociétés

Concernant les taux implicite de l'impôt des sociétés, d'un point de vue régional, on observe également une baisse mais dans des proportions différentes.

Entreprises de plus de 50 personnes

	Flandre	Wallonie	Bruxelles
Taux moyen 2003-2005	28,04%	27,79%	26,76%
Taux moyen 2006	25,59%	26,74%	21,39% ⁴
Différence en % ⁵	-8,74%	-3,78%	-20,07%

Entreprises entre 5 et 50 personnes

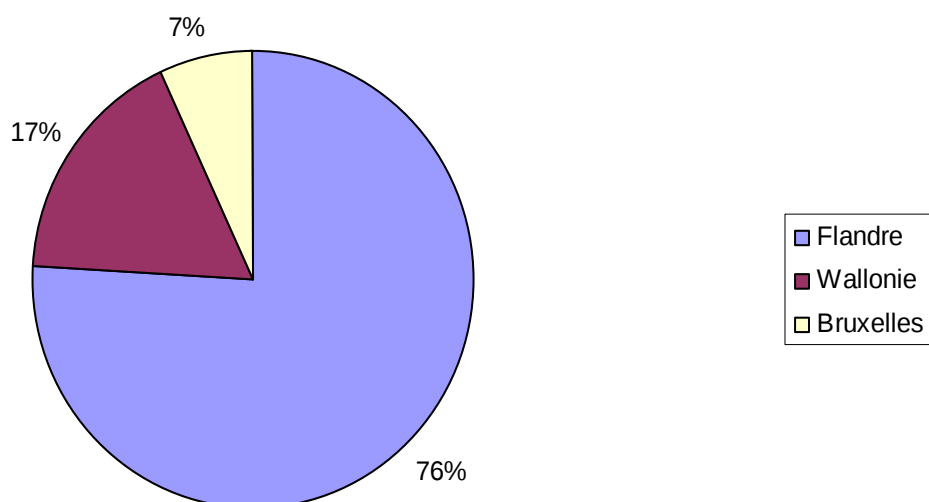
	Flandre	Wallonie	Bruxelles
Taux moyen 2003-2005	29,39%	30,12%	25,34%
Taux moyen 2006	25,92%	26,58%	22,87%
Différence en %	-11,81%	-11,75%	-9,75%

Si l'on se remémore notre hypothèse de départ qui est que chaque entreprise a profité de l'avantage que constituent les intérêts notionnels, il nous est possible de le mesurer par région.

⁴ Le taux de Bruxelles peut paraître anormalement bas en rapport avec les deux autres régions néanmoins il faut se remémorer que les holdings se situent pour la plupart dans cette région.

⁵ Dans l'exemple avec la Flandre, il y a une diminution de 2,45 points de pourcentage, ce qui représente une diminution de 8,74% par rapport au 28,04%.

répartition de la déduction des I.N par région pour les entreprises employant entre 5 et 50 personnes



On constate très clairement que la Flandre bénéficie à elle seule de plus de la moitié de l'avantage total qu'offrent les intérêts notionnels. Le dispositif des intérêts favorise donc plus nettement la région flamande par rapport aux autres régions. Ce constat est valable pour les entreprises employant entre 5 et 50 personnes. Le même exercice aurait pu être fait avec les entreprises de plus de 50 personnes mais le résultat aurait été biaisé par l'effet de sièges

L'emploi

A partir de notre premier échantillon, nous avons pu constituer les données suivantes :

Entreprises de plus de 50 personnes

	Flandre		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
Effectif moyen du personnel en équivalents temps plein	-2,40%	3,89%	-0,44%

	Wallonie		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
Effectif moyen du personnel	2,43%	2,32%	2,57%

en équivalents temps plein			
	Bruxelles		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
Effectif moyen du personnel en équivalents temps plein	1,59%	-0,07%	4,06%

Alors que la Wallonie affiche une progression (et Bruxelles dans une moindre mesure), il convient de signaler qu'en Flandre, l'effectif moyen du personnel a diminué.

Entreprises entre 5 et 50 personnes

	Flandre		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
Effectif moyen du personnel en équivalents temps plein	5,72%	2,80%	2,64%

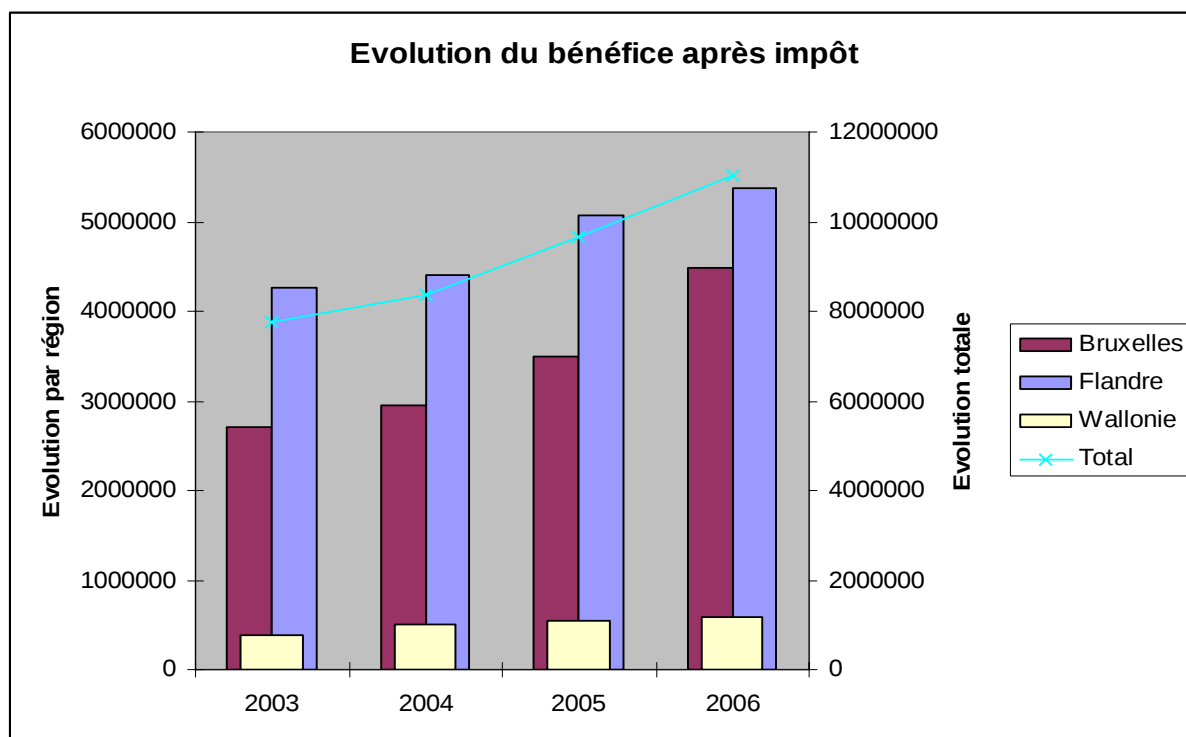
	Wallonie		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
Effectif moyen du personnel en équivalents temps plein	6,46%	3,24%	3,72%

	Bruxelles		
	% 2006-2005	% 2005-2004	% 2004-2003
Effectif moyen du personnel en équivalents temps plein	6,14%	2,1%	2,49%

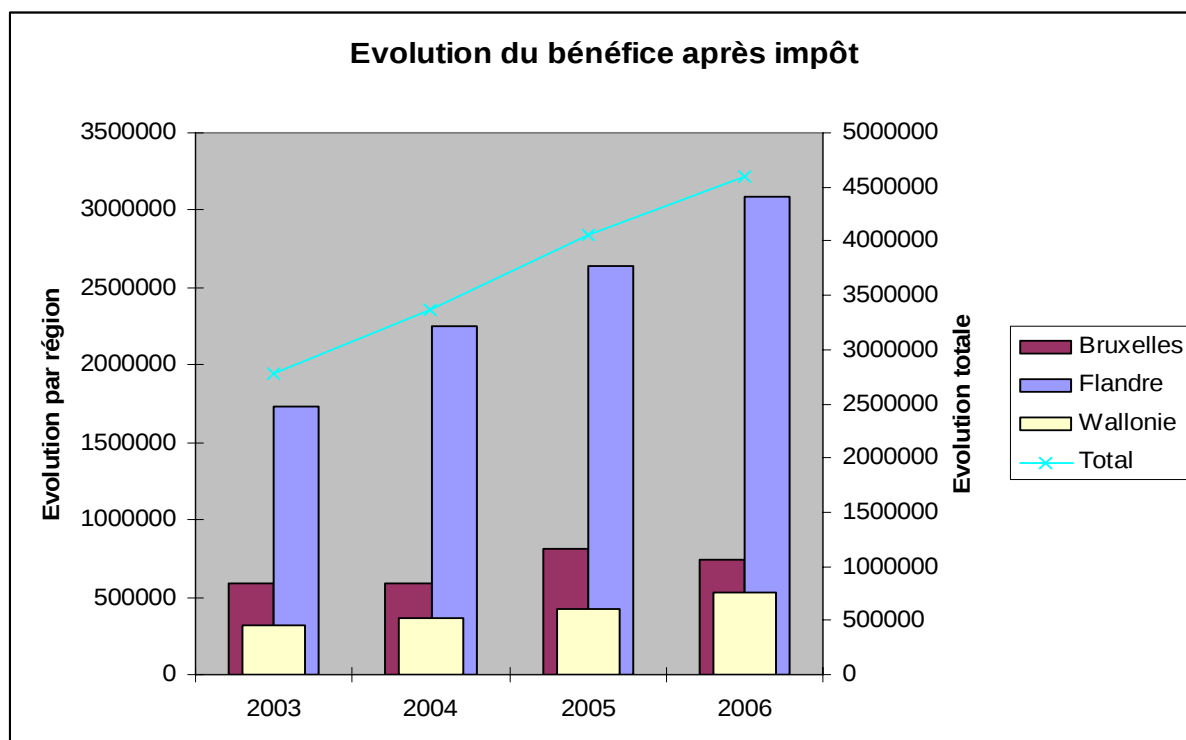
Dans les entreprises entre 5 et 50 personnes, il semble que les différentes régions ont une tendance à la hausse assez similaire. On observe pour cet échantillon une évolution positive en 2006 par rapport aux années précédentes.

Si l'on se concentre maintenant sur l'évolution des bénéfices, nous obtenons les graphiques suivants :

Entreprises de plus de 50 personnes



Entreprises entre 5 et 50 personnes

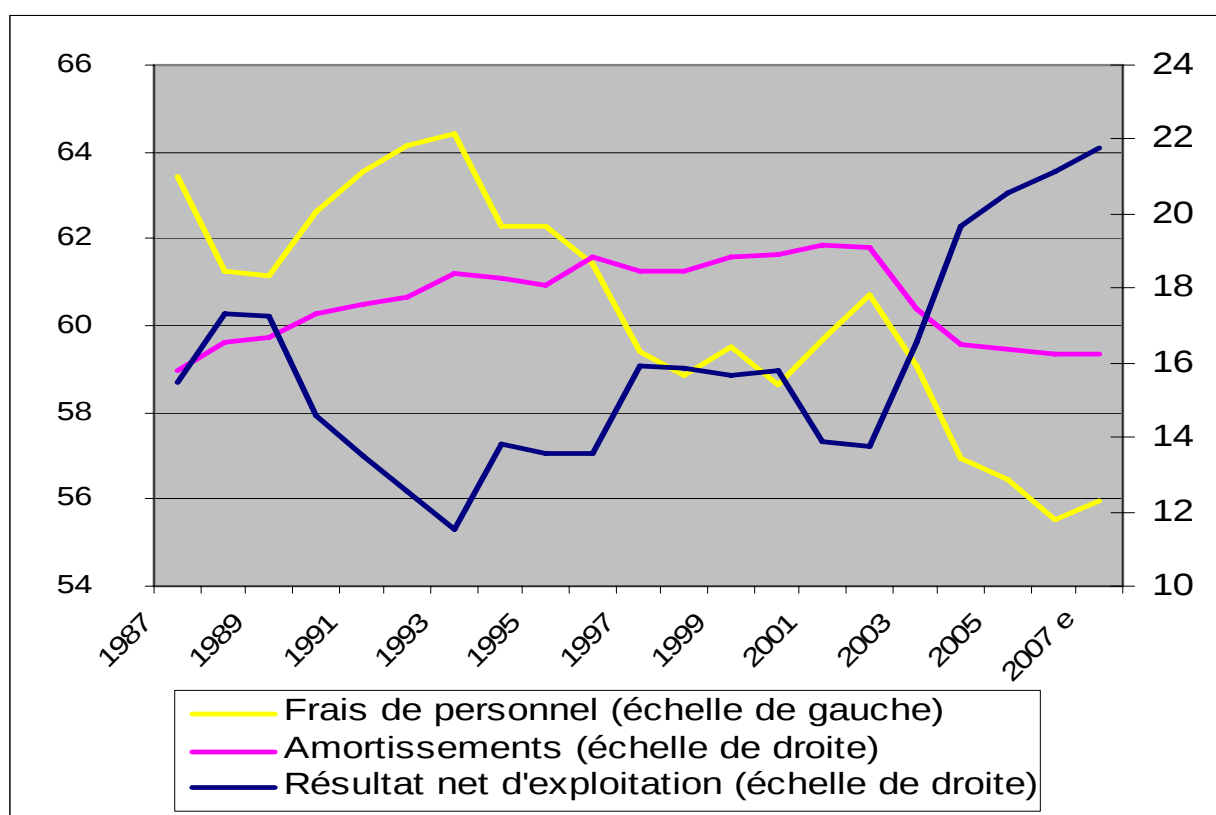


Dans l'ensemble, la même tendance haussière des bénéfices est observée dans les trois régions. Il faut par contre noter la situation de la Flandre qui réalise les plus belles évolutions en termes de bénéfices mais dont l'emploi n'a malheureusement pas suivi cette trajectoire au niveau des entreprises employant plus de 50 personnes.

Observations d'ordre général

Nous avons pu observer, au cours de cette étude, les différentes évolutions du bénéfice des entreprises, de l'emploi et des investissements. Mais qu'en est-il si l'on observe la distribution de la valeur ajoutée ?

A l'intérieur de la valeur ajoutée, le bénéfice, les investissements et les salaires se répartissent de la manière suivante⁶ :



Ce graphique montre bien la diminution relative des frais de personnel et des amortissements dans la valeur ajoutée créée par les entreprises alors que leur résultat net d'exploitation augmente.

⁶ Les données proviennent du rapport annuel de la B.N.B (décembre 2007).

Conclusions

Cette note s'est attachée à observer le comportement des entreprises depuis l'introduction des intérêts notionnels sur base de deux échantillons représentatifs des entreprises belges.

Nous avons pu constater que l'introduction des intérêts notionnels a permis aux entreprises de voir leurs taux implicites d'impôts de sociétés baisser bien en deçà des moyennes européennes. Les chiffres obtenus nous permettent d'affirmer que le patronat semble, dans cette matière, se plaindre d'aise. A ce sujet, le taux implicite dont bénéficie une entreprise comme Suez-Tractebel (filiale d'Electrabel) nous semble tout simplement indécemment bas alors que dans le même temps, Electrabel rechignait à participer à concurrence de 250 millions d'euros (soit moins de 4% du bénéfice d'une de leurs filiales sur 2006) au financement de mesures sociales liées à l'augmentation du coût de l'énergie. Nous avons également démontré l'effet boule de neige des intérêts notionnels qui, dans un futur proche, risque de réduire substantiellement aux recettes publiques issues de l'impôt des sociétés et par là même, nuire à la qualité du service public en général.

Le Gouvernement souhaitait par cette mesure, augmenter les fonds propres des sociétés. Nous avons constaté que sur ce point, l'introduction des intérêts notionnels a servi les objectifs du Gouvernement. Il faut néanmoins relativiser les résultats obtenus car si les fonds propres ont augmenté, les fonds propres corrigés l'ont été d'autant plus afin d'optimiser au mieux l'avantage fiscal. Par différents mécanismes, les sociétés (et notamment les banques) ont réussi à tirer un avantage de la situation. Cette situation est d'autant plus regrettable que, faut-il le rappeler, la raison officielle de l'introduction des intérêts notionnels était la sauvegarde des Centres de coordination desquels le secteur financier était exclu.

Malgré le fait que l'année 2006 a été profitable pour l'ensemble de notre échantillon, il est regrettable de constater que ce cadeau fiscal n'a profité ni à l'investissement ni à l'emploi. Que du contraire, il convient de souligner la baisse d'effectif moyen du personnel du côté flamand alors que, faut-il encore le souligner, la Flandre bénéficie dans une plus large mesure des intérêts notionnels.

Cette note a aussi été l'occasion de pouvoir observer la baisse des salaires au profit du bénéfice dans la distribution de la valeur ajoutée des sociétés. Les plaintes du patronat en la matière nous semblent dès lors particulièrement injustifiées et révélatrices de leur vue d'esprit.

Face aux différents résultats que nous avons obtenus, se pose la question du maintien de cette mesure onéreuse dans le contexte général de baisse du pouvoir d'achat.

Il conviendrait donc de repenser le système des intérêts notionnels afin de pouvoir en limiter le coût ou de l'assortir de conditions contraignantes (notamment en termes de créations d'emplois ou d'investissements) en cas d'utilisation. ■